

en arrière, au 20 janvier 1958, alors que le parti libéral était dans l'opposition. Le premier ministre actuel (M. Pearson) venait tout juste d'être élu chef de l'opposition et avait présenté sa première motion de défiance. La motion apparaît dans la colonne de droite de la page 3689 du *hansard* de 1957-1958. Le premier ministre actuel avait exposé bon nombre de raisons pour lesquelles, selon lui, le gouvernement conservateur ne devait pas rester au pouvoir et il a terminé avec la phrase classique qui suit:

Les Conseillers de Son Excellence devraient, de l'avis de cette Chambre, présenter leur démission immédiatement.

Le gouvernement n'avait été défait à la Chambre sur aucune mesure. Nous avions gagné la partie dans tous les votes, pendant les huit ou neuf mois de notre mandat, mais le chef du parti libéral a exigé que le gouvernement remette sa démission sans qu'il y ait eu un seul vote contre nous, sans même que nous en appelions au peuple. Le chef de l'opposition de l'époque est devenu la risée du pays et de la Chambre des communes quand il a sottement présenté une motion en ce sens. Mais il l'a fait, et son parti l'a appuyé. Voilà l'attitude du parti libéral à l'époque. Or, aujourd'hui, après avoir été défait sur un bill de finances mis aux voix par un orateur suppléant libéral, lors d'un vote accepté par un ministre des Finances libéral et proposé par un premier ministre suppléant libéral, le gouvernement nous accuse de tromperie. Il prétend qu'il ne s'agissait pas d'un vote de défiance, mais d'une espèce de tromperie, de bouffonnerie, et il refuse de céder un pouvoir auquel il s'accroche désespérément. Le gouvernement sait que le peuple le renversera avant longtemps.

Il est temps, monsieur l'Orateur, que nous établissions clairement que nous ne plaisançons pas lundi soir. Je tiens à répéter brièvement les raisons qui nous ont amenés à voter contre ce bill de finances. Tout d'abord, monsieur l'Orateur, nous avons trouvé que cette mesure était complètement injustifiée. C'était imposer aux gens une taxe supplémentaire de 5 p. 100 afin de payer les dépenses inconsidérées auxquelles le gouvernement s'était laissé aller. Pour donner à la Chambre quelque idée des dépenses excessives du gouvernement, monsieur l'Orateur, rappelons qu'au cours des quatre premières années où il a été au pouvoir, il a augmenté ces dépenses de près de 3 milliards de dollars. Cela représente pour chaque année une augmentation de 12½ p. 100.

● (4.50 p.m.)

L'an dernier, monsieur l'Orateur, le gouvernement nous a dit qu'il allait se restreindre, et faire des économies, non sans avoir conseillé à tous les Canadiens de se serrer la ceinture et pratiquer l'épargne. Il a ajouté qu'il frayerait la voie et indiquerait les méthodes. Après une année de beaux discours et beaucoup de conseils gratuits distribués par le ministre des Finances, (M. Sharp), on espérait, monsieur l'Orateur, que le ministre et le gouvernement auraient fait des économies. On pensait qu'ils allaient s'imposer des restrictions.

J'aimerais signaler ce qui s'est produit en réalité. Les seuls chiffres dont je dispose jusqu'ici se rapportent aux neuf premiers mois de 1967; ils indiquent des dépenses accrues pendant cette période comparativement à la période correspondante de l'année précédente. Les données du Bureau fédéral de la statistique montrent une augmentation d'au moins un milliard de dollars pendant les neuf premiers mois de 1967 au regard des neuf premiers mois de 1966. Il ne s'agit pas d'une augmentation de 12½ p. 100 par an, ce taux était celui de l'accroissement au cours des quatre premières années du mandat du gouvernement. Cet accroissement ne suffisait pas. Les données citées correspondent à une augmentation d'au moins 15 p. 100. Monsieur l'Orateur, c'est à ce genre d'économie que le gouvernement s'est livré.

Le président du Conseil du Trésor (M. Benson) et le ministre des Finances nous ont dit très allégrement, l'automne dernier, que nous pouvions espérer non seulement toutes sortes d'économies dans le budget suivant, mais aussi une foule de réductions dans les dépenses de l'année courante. Ayant insisté pour obtenir des précisions, nous avons découvert que le gouvernement n'avait effectué absolument aucune réduction dans les dépenses de l'année courante.

Quelle est la situation pour la prochaine année financière, monsieur l'Orateur? Le gouvernement fait beaucoup valoir qu'il dépensera, prétend-il, seulement 4½ p. 100 de plus que cette année. Si vous ajoutez les dépenses principales et le budget supplémentaire, vous constaterez, en comparant les deux années, monsieur l'Orateur, qu'au cours de l'année à venir le gouvernement se propose de dépenser 8 p. 100 de plus que cette année. Voilà le chiffre réel, 8 p. 100 de plus.

L'hon. Mlle LaMarsh: Assurément, le député, qui a déjà été membre du Conseil privé, se rend compte...

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Assurément, le député, qui a déjà été membre du Conseil privé, se rend compte...

**Des voix:** Asseyez-vous.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.